

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

### RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

#### SAUMUR:

30 fr.  
16  
8  
Poste:  
35 fr.  
18  
10

### On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 6 OCTOBRE

## LES ÉLECTIONS DE MAINE-ET-LOIRE

Le département de Maine-et-Loire n'a pas trompé l'attente du parti conservateur.

Nos huit candidats conservateurs sont élus avec une indiscutable majorité. Le parti républicain, radical et socialiste, a subi encore une fois une éclatante et irrémédiable défaite, d'autant plus éclatante et plus belle que les républicains avaient avec eux le ministre de l'intérieur, et les fonctionnaires, et les fonds secrets, et les mensonges officiels.

Le Patriote dit qu'il s'attendait à ce résultat. Forceur! Qu'il relise donc son confrère l'Electeur, qui a, quatre semaines de suite, réédité le même article pour établir, par raison démonstrative et mathématique, que les républicains étaient assurés de 4,175 voix de majorité, au moins.

..... C'est risible. Nous éprouvons, nous, une vraie joie et un légitime orgueil à constater le magnifique exemple d'union, de discipline et de bon sens patriotique, que les conservateurs de Maine-et-Loire ont donné à toute la France. Nous sommes fiers d'avoir, pour notre modeste part, contribué à ce beau succès, qui laisse et consacre à notre Anjou son glorieux titre de « tête de pont de la défense sociale. »

Honneur aux conservateurs de Maine-et-Loire!

Ce qui nous plaît et nous charme délicieusement, dans l'échec aussi mérité que complet de la liste républicaine en Maine-et-Loire, c'est, on peut le croire, la posture pitoyable où s'est mis bien inconsidérément le ministre de l'intérieur Allain-Targé. Sa faconde menteuse et son agressive imprudence n'auront servi qu'à le rendre plus ridicule et plus odieux. Sa campagne de banquets et de discours a eu sa récompense.

Il nous plaît surtout de faire remarquer, avec l'Electeur, la signification toute particulière de l'échec de M. Maillé, maire d'Angers, député.

L'Electeur a eu soin, samedi dernier, de rappeler que M. Maillé, élu en 1874, a été cause que nous avons la République, votée à une seule voix de majorité. Et c'est vrai. Ce souvenir opportun aura été un trait de lumière.

L'élection de M. Maillé (Alexis) a été, en effet, en 1874, la faute ou l'erreur commise par quelques conservateurs. Aujourd'hui, erreur ou faute est réparée, effacée (?). Celui de qui la voix unique a fait la République est écarté, chassé enfin, de la représentation du pays; c'est, avec lui, la condamnation de la République. C'est cela qui donne au succès des conservateurs de Maine-et-Loire son caractère spécial et sa signification vraie.

Encore une fois, joyeusement et fièrement, nous répétons: Honneur aux conservateurs, à tous les conservateurs de Maine-et-Loire! (Union de l'Ouest.)

## LES ÉLECTIONS DE LA VIENNE.

Ainsi que nous l'avons dit, la liste conservatrice de la Vienne, composée de MM. de Soubeyran, Gusman Serph, Pain, Louis Lecointre et Adrien Creuzé a été élue tout entière.

Le Journal de la Vienne, après avoir constaté le succès des conservateurs, ajoute:

« M. Héroult, le sous-secrétaire d'Etat, c'est-à-dire le sous-ministre en personne, a été battu;

» Balayé aussi le baron Demarçay, l'obéissante machine à voter du tonkinois Jules Ferry;

» Conspué M. Bazille, qui a essuyé un dur échec jusque dans son canton de Montsur-Guesne, où sa vanité inconsciente lui faisait croire qu'il était à tout jamais cantonné;

» Dédaigné M. Thézard, auquel le suffrage universel a montré qu'il fallait savoir se borner dans ses ambitions;

» Ecrasé M. Albert Nivert, le célèbre planteur de palmiers, le fournisseur de dalles que ses malheureux actionnaires n'oublieront jamais.

» Et ce n'est pas fini. Le suffrage universel vous réserve bien d'autres surprises, messieurs les opportunistes! Vous n'êtes pas au bout de vos déboires!

» Voilà donc, en résumé, ce qu'a produit la campagne odieuse, pleine de basses calomnies et de mensonges impudents, menée par les feuilles à gages de la préfecture! Vous avez pris les électeurs pour des niais auxquels vous feriez avaler toutes vos bourdes les plus grossières, et que vous feriez manœuvrer au doigt et à l'œil:

» Ils vous ont répondu en vous montrant la porte et en vous la fermant au nez.

» Vous prédisiez hier, avec des hurlements de hyène affamée, la défaite de nos candidats: les uns, à tout jamais chassés de leurs sièges de législateurs; les autres, condamnés à ne plus songer à en obtenir. Le suffrage universel, ce grand maître que vous respectez si peu, vous a montré qu'il est toujours le seul souverain.

» Nous n'attendions pas moins de sa sagesse et de son bon sens.

» Maintenant, à l'œuvre; marchons résolument dans la voie qui nous est ouverte au seul cri de

» VIVE LA FRANCE! »

## UNE CIRCULAIRE DE M. GOBLET.

Tous les évêques viennent de publier un décret de Rome ordonnant des prières publiques dans toutes les églises du monde catholique pendant le mois d'octobre; ils ont accompagné la publication du décret d'un mandement adressé par eux aux fidèles de leurs diocèses. Or, aux termes des articles organiques, qui furent frauduleusement ajoutés au Concordat, aucune bulle, aucun rescrit ou décret du Saint-Siège ne peuvent être publiés, en France, sans l'autorisation du gouvernement; il faut qu'ils soient sou-

mis au Conseil d'Etat, lequel peut en refuser l'enregistrement.

M. le ministre des cultes vient d'adresser à nos évêques une circulaire dans laquelle il leur démontre qu'ils se sont mis dans le cas d'appel comme d'abus en ne se conformant pas aux articles précités. Un décret de Rome sur la pratique du chapelet a pénétré en France, et M. le ministre des cultes ne l'a pas su, il ne l'a appris que par les mandements des évêques! et le Conseil d'Etat n'a pas été appelé à donner son avis préalable sur la dévotion du rosaire! M. Goblet n'en revient pas!

C'est pendant qu'il était dans la Somme, tout entier aux soins de sa candidature, que l'épiscopat a ourdi cette horrible trame. Rentré à Paris, M. Goblet s'est empressé d'aviser. A peine a-t-il pris le temps de corriger les épreuves de ce dernier discours où il s'était posé en prétendu libéral vis-à-vis de l'Église, et, dans une remontrance justement méritée, il a déclaré aux évêques, qui ne s'en doutaient guère, qu'ils venaient de « porter atteinte aux droits inhérents à la souveraineté nationale. » Pour réciter dans les églises pendant le mois d'octobre cinq dizaines d'Ave Maria et les litanies de la sainte Vierge, il fallait l'autorisation du Conseil d'Etat et le visa de M. Goblet. On ne peut que féliciter M. le ministre des cultes de son zèle à défendre la toute-puissance de l'État contre des empiètements aussi dangereux.

Voici la circulaire de M. Goblet:

« Paris, 28 septembre 1885.

« Monsieur l'Évêque,

» L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 18 germinal an X, portant promulgation en France du Concordat, dispose qu'aucune bulle, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement.

» Cet article, auquel il n'a été dérogé, par le décret du 25 février 1840, qu'en ce

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

— Et sur quoi osiez-vous emprunter une pareille somme, monsieur? demanda-t-il dans un transport de colère. Sur la tombe à venir de votre père ou sur la dot d'une innocente jeune fille que vous espérez prendre dans vos filets et dépouiller à l'avance? Voilà donc vos procédés, à vous, misérable jeunesse de cette misérable époque! Voilà ce qui vous reste de notions d'honneur! Tenez, épargnez-moi votre présence, continua le baron avec un redoublement de fureur, et que Dieu vous vienne en aide, car vous êtes plus bas dans l'abîme que je ne le craignais par mes prévisions les plus désespérées.

Et du doigt il montra la porte à Guillaume. Toute trace d'émotion repentante avait disparu de la physiologie du jeune homme. L'orgueil seul délaissait son visage, et ce fut d'un air de défi et d'audace qu'il salua son père et rejoignit Lebihan dans le vestibule. En passant devant le salon, et pendant que le matelot cherchait sa lanterne pour allumer à la lampe suspendue, il entendit un éclat de voix argentin dont le son lui était inconnu. Son front se crispait.

— Mme de Guity, sans doute? murmura-t-il. Elle rit!

Puis, la même voix cessant de rire, il entendit prononcer ces paroles:

— Antoinette, ma chère, comme vous êtes devenue grave depuis que votre oncle est parti! Ce serait pourtant le cas de nous dérider un peu, maintenant que notre seul mentor est M. le coré, dont nous connaissons l'indulgence. Qu'avez-vous donc, ma mignonne?

— Je ne sais, répondit une voix au timbre grave et doux. Mais cette longue absence de mon oncle, à une pareille heure, m'étonne et m'inquiète.

— Antoinette! pensa le jeune homme en sortant du vestibule pour descendre dans la cour. C'était le nom de ma cousine dans le temps où j'avais une famille!

Et, s'attendrissant malgré lui, il se rappela les jours lointains où il avait une petite amie douce et sérieuse, qui l'appelait son frère. Il se vit avec elle auprès de la chaise longue de sa mère malade. Il se rappela les chagrins enfantins d'Antoinette, ses larmes, ses supplications quand elle le savait en guerre ouverte avec son père. Il pensa qu'elle était là à deux pas de lui, grande et belle, sans doute, mais ayant chassé de son souvenir ce Guillaume, dont chacun avait dû lui tracer un bien triste portrait. Et il s'arrêta à contempler la lueur que jetaient par les fenêtres du salon les

lampes allumées. Au pied de ces fenêtres, une zone de lumière, puis, à quelques pas, la neige, les ténèbres, la nuit sombre. De temps en temps une silhouette de femme venait se dessiner sur les rideaux de mousseline soigneusement tirés.

— Allons, mon vieux camarade, dit tout à coup Guillaume en s'arrachant à sa contemplation, je te tiens là au froid. Avançons: il y a bien vingt degrés ce soir.

— Monsieur le vicomte, commença le matelot, dont la voix tremblait, que je serais heureux de vous revoir, si...

Il n'acheva pas.

— Laisse la ma triste vicomté, dit le jeune homme avec amertume. Pour toi, je serai toujours Guillaume. Pourrais-je jamais oublier que, pendant six années d'exil au collège, tu es venu, toi seul, me voir, mon bon matelot?

— J'y aurais plutôt été sur ma tête, s'écria le fidèle serviteur. Mais, grâce au ciel, on ne manque jamais d'argent au service de M. le baron, et s'il avait autant de douceur que de générosité, ça irait mieux autour de lui. Mais suffit! Vous souvenez-vous, monsieur Guillaume, comme vous avez été content quand j'ai tiré de sa caisse mon petit bateau?

— Si je m'en souviens! La jeune Antoinette, murmura Guillaume d'un ton doux et mélancolique.

— J'y avais travaillé six grands mois en ca-

chette, en cachette de M. le baron, entendons-nous, car pour ceux du pays, ils se seraient mis en quatre pour vous obliger, et c'était à qui m'aiderait là-bas. Jeanne-Marie avait cousu les voiles, les pavillons et les drapeaux; Letallec avait peinturé la coque, qui ressemblait à un soleil. Mais pour la construction, c'était moi tout seul, ajouta Lebihan avec un sentiment de naïf orgueil. Oui, vous étiez bien aimé au pays, pas fier pour le pauvre monde, et toujours l'argent à la main et de bonnes paroles à la bouche. Un vrai de Guity, quoi!...

Ils avançaient difficilement. La neige tourbillonnante leur fouettait le visage. De grandes rafales d'un vent furieux menaçait à tout instant d'éteindre la lanterne. Le matelot soufflait de temps à autre dans ses grosses mains rougies. Guillaume avait l'air de ne rien sentir. Il marchait en silence et la tête baissée.

— Neus avançons, dit tout à coup Lebihan.

On entendait les flois irrités mugir dans le lointain, et à quelques centaines de pas devant eux se dressait une masse noire où l'on voyait briller vers la base une faible lumière.

— Voici la vieille tour. Ma foi! j'aimerais mieux être là qu'au château. On y est si gai maintenant! Le commandant est d'une si belle humeur! Au moins, ici, on a la mer tout près, et la mer, ça console!

qui concerne les brefs de la pénitencerie pour le for intérieur, n'a fait que rappeler une ancienne maxime de notre droit public que le gouvernement français a toujours eu à cœur de faire respecter.

» Vous trouverez notamment, dans les archives de votre évêché, une lettre-circulaire en date du 30 juillet 1829, par laquelle l'un de vos prédécesseurs, M. Feutrier, évêque de Beauvais, invitait les autorités diocésaines à se conformer à la règle que je viens d'indiquer.

» Cependant, quelques-uns de vos collègues ont cru pouvoir publier *in extenso*, dans des lettres pastorales adressées au clergé et aux fidèles de leur diocèse, des lettres apostoliques en date du 1<sup>er</sup> novembre dernier et un décret de la congrégation des Rites du 20 août 1885, et en ordonner la lecture en chaire. Or, mon collègue des affaires étrangères ne m'a pas informé, jusqu'à ce jour, qu'il ait reçu officiellement le texte de ces documents, qui n'ont pu, dès lors, être enregistrés au Conseil d'État. Au surplus, il est douteux que l'enregistrement du second de ces actes eût pu être autorisé dans la forme où il a été reproduit, car vous n'ignorez pas que les décisions des congrégations romaines ne sont pas reçues en France.

» Ces infractions m'ont mis dans la nécessité de rappeler à quelques-uns des membres de l'épiscopat que la publication par vous de lettre pastorale et la lecture en chaire des actes émanés de la cour de Rome, avant leur enregistrement régulier, rentrent dans le cas d'abus prévu par l'article 6 de la loi précitée du 18 germinal an X, comme constituant une atteinte aux franchises et coutumes de l'Église gallicane et une contravention aux lois de la République.

» Je crois devoir vous mettre en garde contre une irrégularité que le gouvernement ne saurait autoriser par son silence, et je désire prévenir l'effet de quelques exemples isolés en vous renouvelant les avertissements qui ont, à plusieurs reprises, été donnés par mes prédécesseurs.

» S'il est loisible à tous les membres du clergé de profiter de la liberté de la presse, assurée aujourd'hui à tous les citoyens, pour livrer à la publicité les documents qu'ils croient utile de propager, il ne saurait appartenir aux évêques de promulguer officiellement, en leur qualité et dans l'exercice de leur autorité épiscopale, des actes dont l'enseignement n'a pas été préalablement autorisé. L'oubli de cette règle constituerait une atteinte portée à des droits qui sont inhérents à la souveraineté nationale et une violation du pacte en vertu duquel l'Église catholique est reconnue en France.

» Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien à l'avenir, avant toute publication de documents de cette nature, vous assurer qu'ils ont été l'objet des formalités prescrites par les lois du pays.

» Je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'accuser réception de la présente communication.

Le matelot frappa un coup vigoureux à la porte massive, et l'on entendit le loquet se lever à l'intérieur. Une vieille femme en coiffe bretonne vint ouvrir, et présenta son visage surpris :

— Tiens, c'est vous, Lehiban ? Que venez-vous faire à cette heure ? Je m'étais endormie au coin du feu en disant mon chapelet, sans cela vous m'auriez trouvée au lit.

— C'est bon, la mère. Entrons d'abord, nous causerons ensuite. Il ne fait pas chaud ici. Nous serons mieux à l'intérieur, quand tous vos sabords seront fermés.

La porte ouvrait sur une vaste cuisine, tenue avec une exquise propreté. Quelques ustensiles en cuivre et en étain brillaient comme l'or et l'argent sur un vieux dressoir, au milieu de faïences grossièrement enluminées et de poteries rustiques. Dans les coins, en face, deux grands lits à la mode de la campagne, avec courtines et rideaux de serge verte, fermés comme une alcôve. Dans la cheminée, où achevaient de se consumer quelques tisons, une chandelle de résine plantée dans une petite poignée en fer qui s'allongeait à volonté au dehors, donnait sa lueur fumeuse et son odeur gênante.

— Allons, Jeanne-Marie, vite du feu, si vous pouvez ! M. Guillaume ne sera pas fâché de voir la flamme de vos fagots au lieu de cette cendre chaude.

— M. Guillaume ! s'écria la vieille en joignant

» Agréez, Monsieur l'Evêque, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

» RENE GOBLET.

Le libéralisme de M. Goblet va jusqu'à se contenter pour cette fois de réprimander les évêques, mais pour l'avenir !...

Le fait est qu'on ne comprend pas qu'en un temps prétendu de liberté, des évêques aient osé promulguer un décret concernant la récitation du Rosaire. C'est là un fait impardonnable et c'est celui-là surtout qui a mis M. Goblet hors des gonds. Il daigne dire, en effet, à NN. SS. les évêques que le conseil d'État n'aurait probablement pas fait difficulté d'enregistrer les Lettres apostoliques, mais qu'il n'en aurait pas été de même pour le décret de la congrégation des Rites, « les décisions des congrégations romaines n'étant pas reçues en France ».

C'est à se demander si on est bien éveillé. Comment ! voilà des gens qui prétendent toujours et quand même respecter la liberté de conscience de chacun, et qui veulent empêcher les catholiques de recevoir des prescriptions d'ordre absolument spirituel et privé !

Comment ! voilà des gens qui protestent sans relâche contre l'ancien régime et qui trouvent bon, dès que c'est contre l'Église, de recourir à ses agissements abusifs, et qui, ayant non-seulement supprimé la religion d'État, mais établi l'irréligion d'État, osent parler des « franchises et coutumes de l'Église gallicane » !

En vérité, nous connaissons bien l'aplomb des républicains de gouvernement ou autres ; mais jamais il ne s'est plus effrontément étalé que dans la circonstance présente.

Nous savons bien que le gouvernement et la Chambre ont supprimé la prière publique en France, mais il n'y a pas encore de loi, que nous sachions, qui interdise la prière privée, et ce ne sont pas les observations, au moins ridicules, de M. Goblet qui empêcheront jamais les évêques de France de transmettre aux fidèles les prescriptions du Souverain-Pontife.

## LA SITUATION AU TONKIN

Deux dépêches du général de Courcy.

Paris, 4 octobre.

Après avoir vainement insisté pour qu'on lui envoie des renforts dont il a le plus grand besoin, le général de Courcy a informé le gouvernement que la position de Hong-Hoa est menacée par vingt-cinq mille rebelles dont le nombre ira encore en augmentant.

Le général de Courcy déclare qu'il fera tout ce qu'il jugera nécessaire pour le salut du corps expéditionnaire ; mais il déclare qu'il ne s'exposera pas à un nouveau Lang-Son par une marche en avant.

En outre, le général de Courcy, invoquant le mauvais état de sa santé, fait pressentir son prochain retour en France. Le motif allégué est, paraît-il, vrai : le général serait fort mal portant.

Les mains. C'est-il bien possible ! Oh ! sainte Vierge d'Auroy ! oui, c'est bien lui avec sa belle figure d'autrefois ! Et il s'est souvenu de la vieille Jeanne-Marie qui l'a si souvent bercé sur ses genoux !...

— Oui, oui, s'empessa d'interrompre Lehiban pendant que Guillaume, transi de froid et harassé de fatigue, se laissait tomber sur un escabeau au coin de la cheminée. Et la preuve, c'est qu'il vient demeurer là-haut auprès de vous, et que vous aurez le bonheur de le soigner.

— M. Guillaume là-haut ? Vous voulez rire ?

— Non, ma bonne Jeanne-Marie, dit enfin le vicomte, Lehiban ne vous trompe pas ; je viens vous demander l'hospitalité.

— Une idée, quoi ! ajouta le matelot en se frappant le front d'un air qu'il tâchait de rendre plaisant.

— Mais pas ce soir, toujours ? demanda la vieille avec inquiétude. La chambre est propre, bien sûr, mais c'est un vrai glaçon, où il n'y a pas eu de feu depuis des années. J'ouvre les fenêtres une fois la semaine, par rapport au mauvais air, mais c'est pas ça qui réchauffe.

— Ce soir, dit Guillaume, et le plus tôt possible, ma bonne Jeanne-Marie. Je suis un peu las.

Et le jeune homme, laissant retomber sa tête dans ses mains, ne parut plus voir ce qui se passait autour de lui.

(A suivre.)

En outre, avant-hier, est arrivée, au Ministère, une dépêche annonçant le massacre, par les indigènes révoltés, de tout un poste français. Officiers et soldats, tout aurait péri. On n'a tenu la nouvelle cachée qu'à cause des élections, et dans la crainte du mauvais effet que cela produirait si on le révélait au pays.

Le général Campenon insiste de nouveau auprès de ses collègues pour que la France se borne à l'occupation du Delta.

Les garnisons du Haut-Tonkin ne peuvent être ni ravitaillées, ni soutenues ; Tuyen-Quan, sur la rivière Claire, subit un nouveau siège, le troisième en moins d'une année. Tuyen-Nguyen est entouré, enveloppé. Il n'y a pas une place qui ne soit menacée.

Telle est la situation au Tonkin ; et pour y remédier, une armée nouvelle devra être dirigée, aussitôt après les élections, vers cette terre inhospitalière.

## LE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

A PARIS.

La façon insensée dont le dépouillement des élections de Paris s'est effectué, fait le thème des conversations. On s'accorde à reconnaître qu'il est honteux pour la ville des lumières, qu'avec toutes les ressources dont on dispose, elle n'ait pu fournir un résultat complet après 24 heures. Les quelques extraits de journaux que nous donnons permettront de juger la façon dont cette opération a été conduite.

On lit dans la *Liberté* :

« A neuf heures, dans bien des endroits, les opérations n'étaient pas commencées ; on faisait appel à toutes les bonnes volontés, les concierges des locaux étaient priés de venir, les marchands de vin également, enfin on a marché tant bien que mal pendant quelque temps. Personne, toutefois, ne se présentant pour relever les travailleurs, la fatigue, vers onze heures, s'empare de ceux-ci ; la lumière étant généralement défectueuse, leurs yeux se troublent, le travail se ralentit et l'on passe volontiers vingt minutes sur une liste. Joignez à cela les badauds qui encombrant les salles, une chaleur suffocante, les femmes qui se tiennent dans les couloirs pour attendre leurs maris, qu'elles supposent ailleurs qu'au scrutin, et vous concevrez facilement qu'à minuit on ait vu apparaître avec joie les plats suivants (le menu était le même partout) :

» Jambon, veau piqué, roastbeef froid, fromage, raisin, un demi-litre de vin par personne, café et cognac.

» Malheureusement, le repas terminé, la plupart des scrutateurs restaurés s'empres- sent de disparaître à l'anglaise. Il faut de nouveau se livrer à la chasse à l'homme. On ne réussit pas dans toutes les sections. De guerre lasse, quelques présidents mettent les urnes sous scellés et annoncent qu'ils ne reprendront le dépouillement que dans la journée. »

On lit dans le *Temps* :

« ... Quelques incidents que la rumeur publique avait exagérés se sont produits, vers trois heures du matin, à Belleville, dans le bureau de la 9<sup>e</sup> section du XX<sup>e</sup> arrondissement, rue Tlemcen.

» Une vingtaine d'anarchistes qui, depuis le commencement du dépouillement, n'avaient cessé de faire du tapage, ont essayé d'envahir le bureau et d'enlever les urnes. Repoussés par les agents de service, ils ont évacué la salle et se sont retirés chez un marchand de vin du voisinage. Là ils se concertèrent et résolurent de détacher quelques-uns des leurs pour aller chercher des renforts et reprendre l'exécution de leur projet. Un agent, embusqué contre la devanture du débit de vin, les entendit.

» On prévint immédiatement M. Auger, officier de paix de l'arrondissement, qui, avec un brigadier et quinze agents, se rendit rue de Tlemcen, et prit position devant la section : intimidés, les anarchistes se dispersèrent.

» A la mairie du XX<sup>e</sup> arrondissement, un anarchiste nommé Chaussade, aidé de quelques amis, essaya à trois reprises différentes de chasser le président du bureau. Les agents de service l'expulsèrent. »

On ne pense pas que le résultat complet des élections de Paris puisse être connu dans son ensemble avant demain ou jeudi.

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 4 Octobre

On compte à la dernière heure deux cent vingt-cinq conservateurs élus.

Ain. — 6 députés à élire. — Liste républicaine élue : 3 opportunistes et 3 gauche radicale.

Aisne. — 8 dép. — Ballottage pour les huit sièges.

Allier. — 6 dép. — La liste opportuniste est élue.

Basses-Alpes. — 5 dép. — Ballottage.

Hautes-Alpes. — 3 dép. — 4 républicain élu, 2 ballottages.

Alpes-Maritimes. — 3 dép. — M. Borriglione, opportuniste, élu, 2 ballottages.

Ardeche. — 5 dép. — Liste conservatrice élue.

Ardennes. — 5 dép. — Ballottage.

Ariège. — 4 dép. — Ballottage.

Aube. — 4 dép. — Ballottage.

Aude. — 4 dép. — Ballottage, liste conservatrice en tête avec 5,000 voix de majorité.

Aveyron. — 7 dép. — Liste conservatrice élue avec une majorité de 4,000 voix.

Bouches-du-Rhône. — 8 dép. — Ballottage.

Calvados. — 7 dép. — Liste conservatrice élue : MM. baron Gérard, Delafosse, de Colbert-Laplace, de Wit, de Cornuier, Desloges et Palmier.

Cantal. — 4 dép. — 2 opportunistes élus, 2 ballottages.

Charente. — 6 dép. — Liste conservatrice élue : MM. Ganivet, Laroche-Joubert, Arnous, C. d'Ornano, Boreau-Lajanadie et de Champvallier.

Charente-Inférieure. — 7 dép. — Il y a ballottage pour les 7 sièges, mais le succès de la liste conservatrice est assuré.

Cher. — 6 dép. — Ballottage, les conservateurs tiennent la tête. M. H. Brisson est en retard de 43,000 voix.

Corrèze. — 5 dép. — 2 radicaux élus, 3 ballottages.

Corse. — 4 dép. — Ballottage, liste conservatrice en tête.

Côte-d'Or. — 6 dép. — MM. Dubois et Joigneaux, républicains élus. Ballottages pour 4 sièges.

Côtes-du-Nord. — 9 dép. — La liste conservatrice est élue.

Creuse. — 5 dép. — 2 opportunistes élus, 3 ballottages.

Dordogne. — 5 dép. — La liste opportuniste est élue.

Doubs. — 5 dép. — Liste républicaine élue.

Drôme. — 5 dép. — La liste radicale est élue : MM. Madier de Montjau, Bizarelli, Richard, Maurice, Faure et Chevandier.

Eure. — 6 dép. — 5 conservateurs élus, 4 ballottage.

Eure-et-Loir. — 4 dép. — 4 républicain élu, 3 ballottages.

Finistère. — 10 dép. — Succès de la liste conservatrice assuré.

Gard. — 6 dép. — Ballottage.

Haute-Garonne. — 7 dép. — Ballottage pour tous les sièges.

Gers. — 4 dép. — Liste conservatrice élue : MM. Paul de Cassagnac, Daynaud, Fauré et Peyruse.

Gironde. — 10 dép. — Ballottage pour tous les sièges.

Hérault. — 7 dép. — 7 républicains élus.

Indre. — 5 dép. — La liste conservatrice est élue.

Indre-et-Loire. — 5 dép. — 4 républicains élus, 4 ballottage.

Ille-et-Vilaine. — 9 dép. — Liste républicaine élue.

Isère. — 9 dép. — 8 opportunistes élus, 4 ballottage.

Jura. — 5 dép. — Ballottage.

Landes. — 5 dép. — Liste conservatrice élue avec 3,000 voix de majorité.

Loir-et-Cher. — 4 dép. — Ballottage.

Loire. — 9 dép. — Ballottage.

Loire-Inférieure. — 9 dép. — La liste conservatrice passe avec 20,000 voix de majorité.

Loiret. — 6 dép. — Ballottage.

Lot. — 4 dép. — Ballottage, liste conservatrice en tête.

Lot-et-Garonne. — 5 dép. — 3 républicains élus, dont M. Fallières, 4 conservateur élu, 4 ballottage.

Lozère. — 3 dép. — Les 3 conservateurs sont élus, remplaçant trois opportunistes.

Manche. — 8 dép. — Liste conservatrice élue à une forte majorité. Le ministre Hervé-Mangon reste sur le carreau.  
 Marne. — 6 dép. — Ballottages.  
 Haute-Marne. — 4 dép. — 3 républicains élus, 1 ballottage.  
 Mayenne. — 5 dép. — La liste conservatrice est élue.  
 Meurthe-et-Mozelle. — 6 dép. — La liste opportuniste est élue.  
 Meuse. — 5 dép. — Ballottage.  
 Morbihan. — 8 dép. — Liste conservatrice élue à une grande majorité.  
 Nièvre. — 5 dép. — Ballottage.  
 Nord. — 20 dép. — La liste conservatrice passe tout entière. M. Pierre Legrand est par terre.  
 Oise. — 7 dép. — La liste conservatrice tient la tête avec 10,000 voix de majorité.  
 Orne. — 6 dép. — 1 conservateur élu, 1 républicain élu, 4 ballottages.  
 Pas-de-Calais. — 12 dép. — Le succès de la liste conservatrice est assuré.  
 Basses-Pyrénées. — 6 dép. — Liste conservatrice élue avec 6,000 voix de majorité.  
 Hautes-Pyrénées. — 4 dép. — Le succès de la liste conservatrice est assuré. M. Devès, ancien ministre, est battu.  
 Pyrénées-Orientales. — 3 dép. — Ballottage.  
 Haut-Rhin. — 2 dép. — M. Vieillard-Nigeon, conservateur élu, ballottage entre M. Keller, conservateur, et M. Fréry, républicain.  
 Saône-et-Loire. — 9 dép. — Élus : 3 opportunistes, dont le ministre Sarrien, 6 ballottages.  
 Sarthe. — 7 dép. — Ballottage, les voix se partagent presque également entre les deux listes.  
 Savoie. — 5 dép. — 4 opportunistes élus, 1 ballottage.  
 Haute-Savoie. — 4 dép. — 4 opportunistes élus, 1 ballottage.  
 Haute-Savoie. — 4 dép. — 4 opportunistes élus.  
 Seine-Inférieure. — 12 dép. — La liste opportuniste a passé tout entière.  
 Seine-et-Marne. — 5 dép. — 5 radicaux élus.  
 Seine-et-Oise. — 9 dép. — Ballottage, les radicaux sont en tête.  
 Deux-Sèvres. — 5 dép. — Elus, MM. de la Porte, Antonin Proust et Girard, opportunistes, ballottages pour 2 sièges.  
 Somme. — 8 dép. — 4 conservateurs élus, 4 ballottages, M. Goblet est en queue.  
 Tarn. — 6 dép. — 5 opportunistes élus : MM. Cavalié, Compayré, Buzier, Héral, Jaurès ; 1 conservateur élu : baron Reille.  
 Tarn-et-Garonne. — 4 dép. — La liste conservatrice a 2,000 voix de majorité.  
 Var. — 4 dép. — Ballottage, liste Clémenceau en tête.  
 Vaucluse. — 4 dép. — Ballottage, liste conservatrice en tête.  
 Vendée. — 7 dép. — Liste conservatrice élue tout entière.

Vienne. — 5 dép. — Liste conservatrice, élu : MM. Serph, Pain, de Soubeyran, Creuzé, Lecointre.  
 Haute-Vienne. — 5 dép. — Ballottage.  
 Vosges. — 6 dép. — La liste opportuniste est élue : MM. Méline, Breugnot, Bresson, Jules Ferry, A. Ferry et de Ponlevoy.  
 Yonne. — 6 dép. — M. Rathier, radical, élu, ballottage pour les cinq autres.  
 Oran. — M. Etienne, opportuniste, élu, ballottage pour le second siège.  
 Constantine. — MM. Thomson et Treille, opportunistes, élus.  
 Alger. — MM. Letellier et Bourlier, opportunistes, élus.

Cornuaille, son pays d'enfance, M. Allain-Targé a obtenu 102 voix, et la liste conservatrice, 304, et même 304 sur le nom de M. Merlet, qui fut, en Maine-et-Loire, préfet aussi conservateur et libéral, que M. Allain-Targé a été préfet révolutionnaire et despotique.

Par décision ministérielle du 25 septembre 1885 :  
 M. de Cléric, chef d'escadron breveté au 9<sup>e</sup> de hussards, a été placé en activité hors cadre pour être affecté au service d'état-major et mis à la disposition de M. le général de division Roussel de Courcy, pour remplir des fonctions d'état-major de son grade au corps du Tonkin.

D'après la *Petite France*, hier soir, à 7 heures, on connaissait 72 départements sur 89, la Seine exceptée.  
 Ces 72 départements ont donné, sur 448 sièges, 186 ballottages et 262 élections définitives.  
 Les élections définitives se partagent en 133 réactionnaires et 129 républicains.  
 Les réactionnaires gagnent jusqu'ici 71 sièges.  
 Les républicains en gagnent 5.  
 Résultat net : 66 sièges perdus par les républicains.  
 MM. Hervé-Mangon, ministre de l'agriculture, Pierre Legrand, ministre du commerce, et Héruault, sous-secrétaire d'Etat aux finances, restent sur le carreau.  
 MM. Henri Brisson, Sadi-Carnot et Goblet, ministres, et Turquet, sous-secrétaire d'Etat, sont en ballottage.

LE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.  
 Le dépouillement du scrutin en France a donné lieu à un travail énorme.  
 On avait calculé que ce travail porterait sur quarante millions de noms dans toute la France ; et sur quatorze millions, rien qu'à Paris.  
 D'après les derniers calculs, un scrutateur devait dépouiller dix listes à l'heure. Or, il y avait quatre cent mille listes à Paris (sur 560,000 électeurs). Le dépouillement a donc demandé cent mille heures au moins. Si les scrutateurs n'avaient travaillé que dix heures (et comment leur eût-on imposé un plus long effort ?) il en fallait dix mille.

L'ENGAGEMENT CONDITIONNEL.  
 Le ministre de la guerre n'a pas encore arrêté le nombre minimum de points que devront avoir obtenus les candidats à l'engagement conditionnel d'un an.  
 Cette année, il est à supposer que l'on exigera au moins 4,700 points, dont 520 à l'épreuve orale.  
 Dans ces conditions, le chiffre des admis après examen ne dépasserait pas 2,000.  
 Quant aux candidats admis de droit en vertu de leurs titres universitaires, ils ne sont cette année qu'au nombre de 2,000, en diminution de 200 environ sur le chiffre de l'an dernier.

**CHRONIQUE LOCALE**  
 ET DE L'OUEST.

Nous avons donné hier deux résultats erronés et qui sont rectifiés aujourd'hui. Cela provient de l'heure à laquelle ces nouvelles nous étaient transmises. Les résultats complets n'étaient pas encore connus.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :  
 « A remarquer, parmi les scrutins détaillés des communes, celui de Saint-Sylvain, où M. Maillé (Alexis) a sa propriété rurale, sa villa. Ses voisins de campagne lui ont donné 114 voix contre 244 que les conservateurs ont réunies.  
 » Le scrutin de la Cornuaille n'est pas moins remarquable. C'est à la Cornuaille, au château paternel de la Rivière, que le poupon Allain-Targé a sucé avec le lait le dévouement pour le clocher natal qui va bien le gêner aujourd'hui ; c'est à la Cornuaille, que rayonne l'influence de M. Montaubin, beau-frère du ministre de l'intérieur. A la

Publications de mariage.  
 Pierre-Édouard Berger, couvreur, de Candés, et Victorine Paradis, domestique, de Saumur.  
 Anatole-Pierre Le Baron, notaire, de Saumur, et Pierrette-Marie-Marthe Godin, sans profession, d'Angers.  
 Georges-Joseph Schreitelaler, pâtissier-confiseur, de Saumur, et Albertine-Marie-Louise Dechezelles, sans profession, de Bagnaux.  
 Pierre Guignon, cultivateur, de Mésangé (Loire-Inférieure), et Florentine-Séraphine-Françoise Jaguenault, domestique, de Saumur.

Antoine Dalbignat, garçon d'hôtel, de Clermont-Ferrant, et Rose Haumasson, lingère, de Saumur.  
 Lucien-Joseph Arribat, horloger, et Marie-Ernestine Barreau, demoiselle de magasin, tous deux de Saumur.

**Marché de Saumur du 3 Octobre**

Blé nouveau (l'h.)	16	Halle de noix	50	125
From. 1 <sup>re</sup> q. (l'h.)	15	Graine tréfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin	50	—
Halle, moyenn	77	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	65470
Orge	65	Luzerne	780	65
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	2 <sup>e</sup>	—	—
Farine, culas	157	3 <sup>e</sup>	—	—

**BIBLIOGRAPHIE**  
 La 40<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C<sup>ie</sup>.  
 L'auteur y poursuit son étude de la Prusse. Outre une carte militaire de la Prusse, quatre gravures ornent le texte : Les costumes des paysans prussiens, l'Hôtel-de-Ville de Cölnberg, une réception dans la salle blanche, un mariage prussien à Berlin.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.  
 Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

**CREDIT HYPOTHECAIRE (23<sup>e</sup> ANNÉE)**  
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
 Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**Eviter les contrefaçons**  
**CHOCOLAT MENIER**  
 Exiger le véritable nom  
 PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**RÉSULTAT, par Commune, des ÉLECTIONS dans l'arrondissement de Saumur**

COMMUNES	LISTE CONSERVATRICE.									LISTE RÉPUBLICAINE.							LISTE SOCIALISTE.										
	INSCRITS	VOTANTS	C <sup>ie</sup> DE MAILLÉ	BERGER	DE LA BOURDONNAYE	CHEVALLIER	FAIRÉ	MERLET	DE SOLAND	DE TERVES	ALEXIS MAILLÉ	BURY	BENOIST	ALLAIN-TARGÉ	COMBIER	JANVIER DE LA MOTTE	MARIE-BAUDRY	VARRAILHON	CHIRON	DUFOUR	GAISNÉ	JOFFRIN	MANIEZ	LUDOVIC MÉNARD	ROUSSELAISSE	VAIDY	
<b>CANTON DE SAUMUR (N.-E.)</b>																											
Alzennes	631	522	376	374	373	372	372	371	373	372	149	148	147	150	141	150	149	147									
La Breille	419	372	274	270	273	272	272	272	274	273	98	97	95	98	88	95	94	94									
Maillé	150	119	84	85	83	85	85	84	83	84	33	34	34	32	32	34	34	32									
Arzennes	249	219	114	113	114	114	111	115	114	113	101	105	100	100	98	99	100	99									
Le Bernier	321	277	164	165	165	164	164	164	164	165	166	208	205	202	204	208	204	203									
Le Buisson	428	362	284	283	283	284	285	285	282	282	112	112	112	108	112	112	111	111									
<b>CANTON DE SAUMUR (N.-O.)</b>																											
Les Buissons	746	553	415	415	415	416	418	418	416	415	140	139	136	139	136	139	137	138									
Le Buisson	370	305	170	173	169	171	172	171	171	170	127	128	126	127	118	126	126	125									
Le Buisson	615	504	332	336	332	333	331	333	334	333	161	166	172	165	159	168	162	159									
Le Buisson	317	266	176	179	175	176	176	177	177	176	85	88	87	88	80	86	87	87									
<b>CANTON DE SAUMUR (SUD)</b>																											
Arzennes	61	46	39	38	39	38	38	38	39	39	8	8	8	8	5	7	7	7									
Arzennes	373	309	129	128	125	130	128	129	127	127	170	174	167	171	161	166	167	164									
Arzennes	186	159	92	91	92	92	91	93	91	92	65	65	66	65	62	65	64	64									
Arzennes	177	149	82	82	84	83	83	81	81	81	66	66	67	68	54	66	64	65									
Arzennes	251	227	116	117	116	119	118	118	117	117	109	113	107	108	100	107	106	108									
Arzennes	477	408	199	197	200	198	199	199	200	191	200	203	197	207	194	196	194	196									
Arzennes	246	212	48	51	47	50	49	50	48	48	163	164	163	167	160	161	163	160									
Arzennes	157	139	19	25	18	18	18	18	19	19	111	113	109	121	109	112	111	111									
Arzennes	146	135	95	93	91	94	94	97	93	93	37	43	39	39	35	39	39	38									
Arzennes	3115	2529	804	789	792	802	806	793	798	789	1658	1690	1644	1665	1560	1632	1645	1638									
Arzennes	208	185	81	81	80	81	81	80	80	80	103	104	102	104	100	103	102	100									
Arzennes	237	199	39	39	39	37	37	37	38	39	153	155	153	151	150	153	152	152									
Arzennes	305	277	167	170	166	166	170	168	167	166	106	110	105	105	96	104	104	105									
Arzennes	112	90	49	49	49	49	49	49	49	49	41	40	41	40	40	40	40	40									

Nous compléterons ce tableau par commune à mesure que les chiffres seront parvenus.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

## UN TERRAIN

Propre à bâtir.

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DUSART, avoué à Paris, rue de Rivoli, n° 150.

## VENTE

Au Palais de Justice, à Paris, le mercredi 21 octobre 1886, à deux heures,

DE LA

## MÉTAIRIE DES GRANGES

Située commune de Saint-Clément-des-Levées, près Saumur.

Mise à prix: 120,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, avoué, et à M<sup>e</sup> DUPOY, notaire à Paris.

Etude de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

## VENTE

MOBILIÈRE

Le dimanche 18 octobre, à 1 heure, à La Rivière, sur la route de Chouzé à Saumur.

On vendra: un beau mobilier de salon en bon état, lits complets, meubles style Empire, une américaine, un cabriolet, etc.

Les personnes qui viendront en voiture, trouveront une place dans l'écurie pour leur cheval. (768)

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignées, dépendant de la Terre de Brézé.

- 1° La coupe de la Butte-de-Bournée, contenant 16 hectares 32 ares.
- 2° La coupe de Bonne-Nouvelle, contenant 1 hectare 64 ares.
- 3° Un lot de Peupliers.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux Gardes de la Terre de Brézé, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur. (753)

Etude de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

## VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS

Le dimanche 11 octobre 1886 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, en une maison située aux Petits-Champs, commune de Varennes-sous-Montsoreau, qu'habitait M. Mathurin Vallée, cultivateur, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant tant de la communauté qui a existé entre ledit M. Mathurin Vallée et M<sup>me</sup> Marie Moussard, son épouse prédécédée, que de leurs successions.

On vendra notamment: Un pressoir, deux armoires; trois lits garnis, une table, un vaisselier, un coffre, un basset, chaises, vaisselle, linge, effets de garde-robe et un grand nombre d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, DEUX

## MAISONS BOURGEOISES

Porte cochère, écuries et remises,

Avec ou sans JARDIN,

Situées au Marronnier,

Aménagement intérieur au gré des locataires.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. TOUCHAIS, propriétaire, ou à M. BROU, 24, rue du Roi-René, à Saumur. (781)

## A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès,

## Un bon Atelier de menuiserie

Bien achalandé, bien outillé,

Situé à Saint-Clément-des-Levées, près Saumur (Maine-et-Loire).

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENOUARD, à Saint-Clément. (765)

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

## MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

## A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël 1886,

## Vaste Maison

RUE SAINT-JEAN,

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur. (472)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

## UNE VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 18,

Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations.

Ferait un très-beau magasin.

Transformations au gré du preneur.

S'adresser à la Ville de Paris.

## A LOUER

PRÉSENTMENT

## BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,

Situés rue Nationale, 31.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOUGRIER.

Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

## A LOUER

## Premier Etage

REMISE ET ÉCURIE

On louerait avec ou sans remise.

S'adresser, 3, rue Beaurepaire.

## A VENDRE

## JUMENT

Très-douce, poil bai,

Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1m55.

S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

## A VENDRE

## UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

## A LOUER DE SUITE

## MAGASIN

Grand'Rue, n° 1, maison Lardé.

## A CÉDER

## BON CAFÉ

Situé au centre de la ville,

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

UNE

## MAGNIFIQUE ORANGERIE

A Baugé,

Sujets vigoureux.

S'adresser à M. PAUL DORNOY, à Baugé. (792)

## FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

## COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

## LEMAIRE-BERSOULLÉ

M<sup>d</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

## M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

## L'ARMÉE

## TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS:

Six mois. . . . . 7 fr.

Un an. . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (789)

## Offres et Demandes

M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

On demande du travail à la journée pour la lingerie et travaux de couture et raccommodages. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un employé sérieux, âgé de 20 ans au moins, pour une maison de commerce de la place. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser, 15, rue de Bordeaux.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (516)

## GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement est dirigé personnellement par l'auteur, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMOINE, médecin spécialiste, 41, rue St-Louis, à MELUN (Seine-et-Marne). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

## INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Morcure, plus de Corné, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours. RAPPORT: Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 232 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 144 Européens a donné 144 guérisons. Cher l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

Saumur, imp. P. GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 OCTOBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	80 17	80 20	Est	795	795	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	518
3 % amortissable	81 75	81 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1241 25	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503 50	510	Est	370	369 50
3 % (nouveau)			Midi	1155	1160	1865, 4 %	516 50	516	Midi	379	380
4 1/2 %	104 35	104 25	Nord	1540	1545	1869, 3 %	467	410	Nord	390	390 50
4 1/2 % (nouveau)	109 80	109 25	Orléans	1325	1332 50	1871, 3 %	397	395	Orléans	380	382 50
Obligations du Trésor	510	511	Ouest	860	860	1875, 4 %	517 50	520	Ouest	378	378 50
Banque de France	4920	4925	Compagnie parisienne du Gaz	1500	1501 25	1876, 4 %	519	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	386	383
Société Générale	455	455	Canal de Suez	1990	2000	Bons de liquid. Ville de Paris	533 50	520	Paris-Bourbonnais	377	377 50
Comptoir d'escompte	975	970	C. g. n. Transatlantique	472 10	473 75	Obligations communales 1879	452	453	Canal de Suez	574	574
Crédit Lyonnais	525	525	Russe 5 0/0 1870	94 25	94 25	Obligat. foncières 1879 3 %	452 50	454 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1307 50	1305				Obligat. foncières 1883 3 %	360	361			
Crédit mobilier	225	225									

## CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

### Ligne d'Orléans

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

9 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir,	
3 — 32 — express.	
7 — 15 — omnibus.	
10 — 36 — (s'arrête à Angers).	

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	
9 — 31 — omnibus.	
9 — 37 — express.	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 —	
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)	
10 — 24 — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL						BOURGUEIL - SAUMUR					
	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte		Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct		Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
	matin	matin	matin	soir	soir		matin	matin	matin	soir	soir	soir		matin	matin	soir	soir		matin	soir	soir	soir	
Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	12 09	6 10	9 41
Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		PortBoulet.	5 33	9 06	1 35	6 56	PortBoulet.	8 26	13 18	6 20	9 54
Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		Bourgueil.	5 42	9 15	1 44	7 05	Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 38
Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 08	11 39										

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte		Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte		Omn.	Omn.	Mixte		Omn.	Omn.	Mixte		Omn.	Omn.	Mixte
	matin	matin	soir	soir	soir		matin	matin	soir	soir													